



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**
Conseillers présents : 24 *Denis CLEMENT, Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoint ; Lionel SEUVIC, Jean-Louis FLIEGANS, Barbara UTSCH, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Claudine DREYER, Christelle OBERT, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER.*

Membres absents excusés :

Christophe MEYER, procuration à Claudine DREYER, Anne-Catherine OSTERTAG, procuration à Nicolas FRIEDERICH, Jean-Luc MEYER, procuration à Pierre AUBRY.

N° 048/2010 : **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 19 avril 2010, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

N° 049/2010 : APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2010

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2010.

**N° 050/2010 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME
MARIE-THERESE HUCK AU LIEUDIT « ZIEGELSCHUEUR »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'AFUA Rittergass, il est nécessaire de prévoir un bassin de rétention. Ce dernier serait situé en zone UBv au lieudit « Ziegelscheuer ».

Madame Marie-Thérèse HUCK souhaitant céder son terrain situé dans cette zone, cadastré section n° 13 parcelle n° 82 d'une superficie de 499 m² (4,99 ares), la Ville de ROSHEIM lui a proposé de l'acquérir pour un montant de 1.750,00 €.

En date du 26 mars 2010, Madame HUCK a donné son accord écrit pour réaliser cette transaction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'accord écrit de Madame HUCK en date du 26 mars 2010 pour céder à la Ville de Rosheim sa parcelle cadastrée section n° 13 parcelle n° 82 au lieudit « Ziegelscheuer » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ACQUERIR le terrain cadastré section n° 13 parcelle n° 82 au lieudit « Ziegelscheuer », propriété de Madame Marie-Thérèse HUCK, d'une superficie de 499 m² (4,99 ares), au prix convenu de 350,70 € l'are, soit **1.750,00 €** (mille sept cent cinquante euros) ;

DE PRENDRE EN CHARGE les frais d'acte notarié au titre de cette acquisition ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié par-devant Maître KUHN-MAGRET, Notaire à Rosheim, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 051/2010 : ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME MARTHE LEGRIS – RUE DES BONNETS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la réfection de la rue des Bonnets et pour créer un accès au terrain cadastré section n° 4 parcelle n° 129 appartenant à Madame et Monsieur Jean-Claude STEYER, Madame Marthe LEGRIS accepte de céder gracieusement à la Ville de Rosheim une partie de sa propriété sise 13 rue des Bonnets, cadastrée section n° 4 parcelle n° 130.

Un procès-verbal d'arpentage, dressé par Monsieur Claude ANDRES, Géomètre – Expert, arrête cette superficie à 52 m² (0,52 are).

En contrepartie de cette cession, la Ville de ROSHEIM s'engage à :

- faire poser une file de pavés pour délimiter les nouvelles parcelles et à aménager en enrobé celle de 32 m² (0,32 are) dont Madame LEGRIS reste propriétaire,
- faire traiter une surface d'environ 50 m² (0,50 are) en enrobé dans la cour de Madame LEGRIS lors des travaux de branchement d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable jusqu'à son compteur,
- prendre en charge les frais d'acte notarié et d'arpentage.

En date du 24 mars 2010, Madame LEGRIS a donné son accord écrit pour cette transaction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'accord écrit de Madame LEGRIS en date du 24 mars 2010 pour céder gracieusement à la Ville de Rosheim une partie de sa propriété sise 13 rue des Bonnets, cadastrée section n° 4 parcelle n° 130, en contrepartie des conditions susmentionnées ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ACQUERIR une partie du terrain cadastré section n° 4 parcelle n° 130, sise 13 rue des Bonnets, soit 52 m² (0,52 are), propriété de Madame Marthe LEGRIS, à titre gracieux, en contrepartie des conditions susmentionnées ;

DE PRENDRE EN CHARGE les frais d'acte notarié au titre de cette acquisition ainsi que les frais d'arpentage ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié par-devant Maître KUHN-MAGRET, Notaire à Rosheim, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 052/2010 : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DU BÂTIMENT COMMUNAL UTILISE PAR L'ASSOCIATION « LE BROCHET BOITEUX – AMICALE DE PECHE DE ROSHEIM »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire de changer les menuiseries du bâtiment appartenant à la Ville de Rosheim, situé 4 rue de Molsheim, section n° 17 parcelle n° 342, et utilisé par l'association « le Brochet Boiteux – Amicale de Pêche de Rosheim ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le dépôt d'une déclaration préalable au nom de la Ville de Rosheim concernant des travaux portant sur le remplacement des menuiseries du bâtiment communal, sis 4 rue de Molsheim, section n° 17 parcelle n° 342, et utilisé par l'association « le Brochet Boiteux – Amicale de Pêche de Rosheim » ;

D'AUTORISER Monsieur Denis CLEMENT, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et du Développement économique, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit.

N° 053/2010 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose la création de 6 emplois saisonniers afin de pallier la surcharge de travail pendant la saison estivale 2010.

VU l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE CREER 6 emplois saisonniers pour la période du 21 juin au 10 septembre 2010 ;

DE FIXER la rémunération des agents saisonniers à l'échelle 3 soit Indice Brut 297 – Indice majoré 292 ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Ville.

N° 054/2010 : ADHESION DE LA VILLE DE ROSHEIM A L'ASSOCIATION VOIX ET ROUTE ROMANE – HISTOIRE, MUSIQUE ET PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association Voix et Route Romane - Histoire, Musique et Patrimoine- œuvre à la valorisation de l'itinéraire de la Route Romane d'Alsace. Elle a pour mission de développer aux côtés d'acteurs locaux des activités diverses, sous la forme d'animations, festival de musique, expositions, diffusion de documentation présentant principalement les édifices romans, labels de disques et de livres. Adhérer à l'association, c'est s'inscrire dans un projet régional de développement culturel et touristique du patrimoine médiéval.

Le montant de l'adhésion à l'association Voix et Route Romane – Histoire, Musique et Patrimoine - s'élève à 500 € (pour les communes de 3.000 à 5.000 habitants et étant membre actif, c'est-à-dire une commune étant située sur la route Romane d'Alsace ou accueillant une manifestation du festival).

L'adhésion de la commune permet, outre de soutenir les activités de l'association, de bénéficier du tarif préférentiel de 1.000 € au lieu de 2.500 € par l'accueil d'un concert dans le cadre du festival Voix et Route Romane 2010.

VU la proposition d'adhésion présentée par l'association Voix et Route Romane – Histoire, Musique et Patrimoine en date du 19 mars 2010 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADHERER à l'association Voix et Route Romane – Musique, Histoire et Patrimoine - à raison de 500 € pour l'année 2010 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont ouverts au c/6281 de l'exercice 2010 du budget de la Ville de Rosheim.

N° 055/2010 : **PRESENTATION D'UN CONCERT PAR L'ASSOCIATION VOIX ET ROUTE ROMANE – HISTOIRE, MUSIQUE ET PATRIMOINE - ADOPTION D'UN CONTRAT DE CO-REALISATION ET VOTE D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que se tiendra le 10 septembre 2010, à 20h30, en l'église Saints-Pierre-et-Paul, le concert « Musique et contes », interprété par l'ensemble Kantika, dans le cadre du Festival Voix et Route Romane 2010 « Frédéric II de Hohenstaufen, entre Orient et Occident ».

La création et la réalisation de cette manifestation reviennent à l'association Voix et Route Romane – Histoire, Musique et Patrimoine, dont le siège est à Rosheim – 37 avenue de la Gare.

Sa représentation doit faire l'objet d'un contrat avec la Ville, qui fixe les contributions respectives. La participation de cette dernière au concert s'élève à 1.000,00 € H.T. (soit 1.055,00 € T.T.C.).

VU la demande en date du 9 avril 2010 émanant de l'association Voix et Route Romane – Histoire, Musique et Patrimoine à Rosheim ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ALLOUER une subvention à hauteur de 1.000,00 € H.T. (1.055,00 € T.T.C.), comme participation de la Ville à l'organisation du concert « Musique et contes », interprété par l'ensemble Kantika, autour du Festival Voix et Route Romane 2010 « Frédéric II de Hohenstaufen, entre Orient et Occident », le 10 septembre 2010, à 20h30, en l'église Saints-Pierre-et-Paul ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de coréalisation au nom de la Ville de Rosheim avec l'association Voix et Route Romane – Histoire, Musique et Patrimoine.

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2010 du budget de la Ville.

N° 056/2010 : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DE MUSIQUE « UNION » 1864 DE ROSHEIM POUR FRAIS D'ECOLAGE POUR L'ANNE SCOLAIRE 2009/2010**

VU la délibération n° 91/2003 du 8 septembre 2003 portant sur l'allocation de subvention et l'adoption d'une convention de partenariat entre la Ville de Rosheim et la Musique « UNION » de Rosheim ;

VU la délibération n° 115/2008 du 8 septembre 2008 portant sur le réajustement du montant de la subvention à la Musique « UNION » de Rosheim pour frais d'écolage ;

VU la demande de Monsieur Jean-Luc HERR, Directeur de la Société de Musique « Union » 1864 de Rosheim ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ALLOUER à la Société de Musique « Union » 1864 de Rosheim une subvention de 150 € par élève et par an pour l'année scolaire 2009/2010, couvrant le tiers des frais d'écolage ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au C/657-4 du budget 2010 de la Ville.

N° 057/2010 : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LES RESULTATS DES ANALYSES DES EAUX SOUTERRAINES DU SITE DE LA SOCIETE ALPHA ONYX – GROUPE VEOLIA A ROSHEIM**

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 24 mars 1997 relatif aux prescriptions imposées à la Société ALPHA ONYX concernant l'exploitation d'un site d'accueil de matériaux inertes non revalorisables ;

VU l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 5 février 2003 ;

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2009 sur l'analyse des eaux souterraines du site de stockage de matériaux inertes du site de la Société ALPHA ONYX – groupe Véolia à Rosheim.

POINTS DIVERS

- M. le Maire fait part d'un versement de 142,98€ des Assurances Draber et Neff en dédommagement d'un sinistre intervenu sur un panneau de la rue de la Marne suite à un choc de véhicule survenu le 8 octobre 2009.

- M. le Maire informe que la commune a perçu un montant de 1.566,00€ des assurances Allianz Iard suite à un choc de véhicule survenu le 10 janvier 2010 qui a nécessité le remplacement d'un poteau d'incendie rue de la Liberté.
- M. le Maire annonce la tenue d'une Commission d'Appel d'Offres le 6 mai à 18h portant sur le choix du prestataire de nettoyage de locaux communaux et des vitres, dont les entreprises ont été nombreuses à soumissionner. Il précise que l'objet de la CAO sera de choisir l'attributaire des deux lots et non d'ouvrir les plis, travail qui sera réalisé en amont par le service administratif.
- M. le Maire demande aux élus de se rappeler que le nettoyage de Printemps aura lieu ce vendredi à partir de 13h30. Le choix cette année a été de procéder à ce nettoyage civique en y associant les scolaires, mais il peut être envisagé à l'avenir de l'exécuter en deux phases, et ainsi de le programmer à nouveau un samedi en ce qui concerne les conseillers municipaux (par rapport à leur disponibilité).
- Mme Vasconi détaille le programme de la semaine russe dont l'inauguration aura lieu ce vendredi 23 avril à 18h dans les salons de la mairie, suivi d'un concert du Chœur russe « Studium » de Saint-Pétersbourg à 20h en l'Eglise Saint-Etienne. La semaine russe s'achèvera le vendredi 30 avril avec la soirée littéraire et musicale donnée en l'Eglise Saints Pierre et Paul. M. le Maire demande aux élus de diffuser l'information le plus largement possible autour d'eux afin d'accueillir un public nombreux tout au long de la semaine de festivités.
- M. le Maire annonce la date de l'inauguration de l'aire de jeux de la Cité Coty le vendredi 7 mai à 18h. Ne manque que l'engazonnement qui sera réalisé prochainement.
- Mme Utsch demande comment s'exerce la mise en concurrence du contrat de nettoyage des locaux et des vitres. Mme Ohresser répond qu'une mise en compétition est faite tous les 3 ans, de manière à faire jouer la concurrence tout en préservant un équilibre et en évitant la lourdeur d'une procédure annuelle.
- En matière du gros chantier de l'eau, M. Eck informe les conseillers de l'achèvement de la pose des conduites d'eau, de la réfection des chemins, et annonce que la route forestière sera refaite au cours de la semaine suivante. L'ensemble de ces travaux sera terminé à la fin du mois d'avril. M. le Maire indique que les appels d'offres pour le raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation/désinfection Vordertannen vont être lancés et que la CAO se réunira avant la fin du mois de mai.
- M. le Maire informe que l'aménagement du square de la Porte de l'Hôpital avance moins rapidement que prévu, étant actuellement en attente de la prestation du charpentier qui paralyse le chantier.
- M. le Maire annonce que le chantier de l'Hôpital local portant sur l'aménagement de 10 lits supplémentaires SST avance très bien, permettant d'augurer une ouverture en septembre. L'exécution des travaux serait réalisée en un temps record de six mois.
- Mme Davo informe le Conseil que la dernière urne a été concédée au cimetière communal, et que le columbarium supplémentaire sera installé dans les jours à venir.
- M. le Maire conclut la séance en indiquant qu'aucun élu ne fête son anniversaire au mois d'avril ! Rendez-vous est donné pour la séance du 10 mai.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.